

Procès-verbal de la séance du 26 avril 2022
Conseil d'établissement de l'école des Cœurs-Vaillants

<u>Étaient présents</u> Laurie Pagé Sonia Dandurand Isabelle Lefebvre Diane Péloquin Ingrid Delisle-Girard Chantal Millier Isabelle Monarque Jacinthe Cyr <u>Étaient absents</u> Myriam Lapointe Annabelle Lessard <u>Public</u> Annie Robidoux <u>Prochaine rencontre</u> 25 mai 2022	<u>Avis de convocation</u> Séance ordinaire du conseil d'établissement qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 18h45 en visioconférence Projet d'ordre du jour
	Ouverture de la séance 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance 1.2 Nomination d'un(e) secrétaire 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour 2. Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 22 mars 2022 2.1 Suivi au procès-verbal 3. Parole au public 4. Adoption – approbation 4.1 Règles de fonctionnement SDG (adoption) 4.3 Règles de conduite et des mesures de sécurité - Mode de vie (approbation) 4.4 Don de la part du Club de course de Contrecœur (approbation) 5. Dossiers courants 5.1 Sondage auprès des élèves (consultation) 5.2 Agrandissement (suivi) 5.3 Achats manuels scolaires (information) 6. Parole au président ou à la présidente 7. Parole à la représentante au comité de parents 8. Parole aux enseignants 9. Parole à la technicienne au service de garde 10. Parole à la direction 11. Levée de l'assemblée Isabelle Monarque Directrice Laurie Pagé Présidente conseil d'établissement

Présidente

Direction

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
1.		Ouverture de la séance La séance débute à 18:47.
1.1		Constatation du quorum et ouverture de la séance: Quorum confirmé.
1.2		Nomination d'un(e) secrétaire Mme Ingrid Delisle-Girard se propose.
1.3	152-CÉ 21-22-25	Lecture et adoption de l'ordre du jour SUR PROPOSITION dûment faite par Madame Diane Peloquin et Mme Chantal Millier et adoptée à l'unanimité : IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour du 26 avril 2022.
2.	152-CÉ 21-22-26	Adoption du procès-verbal du 22 mars 2022 Le procès-verbal a été adopté par courriel par tous, à la suite de la rencontre virtuelle, et a été déposé sur le site de l'école. SUR PROPOSITION dûment faite par Monsieur Louis Philippe Kouomegne et adoptée à l'unanimité : IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 22 mars 2022.
2.1		Suivi au procès-verbal Aucun suivi.
3.		Parole au public Madame Annie Robidoux

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
4.		Adoption – Approbation
4.1	152-CÉ 21-22-27	Règles de fonctionnement SDG (adoption) Les règles de fonctionnement du service de garde sont reconduites avec les modifications proposées, les micro-ondes ne sont plus disponibles étant donné le nombre d'élèves inscrits, le manque de temps pour faire chauffer les repas et le système électrique qui ne semble pas assez fiable. SUR PROPOSITION dûment faite par Madame Isabelle Lefebvre et adoptée à l'unanimité : IL EST RÉSOLU d'approuver les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année 2022-2023.
4.2	152-CÉ 21-22-28	Règles de conduite et des mesures de sécurité - Mode de vie (approbation) La direction présente les règles de conduite « Mode de vie » 2022-2023 qui seront incluses dans l'agenda scolaire 2022-2023. Elle mentionne que l'équipe-école poursuit la mise en place du mode de vie ainsi que l'enseignement explicite des comportements attendus. Il y aura donc une poursuite de l'implantation du mode de vie, incluant les conséquences adaptées aux situations et les niveaux d'interventions. Un nouveau document explicatif sera aussi joint à l'agenda en lien avec l'intimidation. SUR PROPOSITION dûment faite par Madame Jacinthe Cyr et adoptée à l'unanimité : IL EST RÉSOLU d'approuver les règles de conduite contenues dans le Mode de vie présenté pour l'année scolaire 2022-2023.
4.3	152-CÉ 21-22-29	Don de la part du Club de course de Contrecœur (approbation) Isabelle Hérard, ancienne présidente du club de course les Contrecoueurs, un organisme à but non lucratif de la région a contacté l'école. <i>« Nous venons tout juste de dissoudre le club de course et nous aimerions faire une donation à parts égales aux 2 écoles primaires de Contrecœur pour des achats de fournitures ou pour l'organisation d'activités sportives. Ce montant serait de 850,00\$/école. »</i>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
		L'article 94 de la LIP prévoit que toutes les sommes recueillies dans le cadre d'une campagne de financement ou en don doivent être versées dans un fonds à destination spéciale. Madame Monarque demande si le CÉ accepte que ce montant soit déposé dans le fond à destination spéciale. SUR PROPOSITION dûment faite par Madame Isabelle Lefebvre et adoptée à l'unanimité : IL EST RÉSOLU d'approuver que le montant en don de 850.00\$ soit déposé dans le fonds à destination spéciale et qu'il soit retiré du fonds à destination spéciale pour l'achat de matériel de jeux pour la cour.
5.		DOSSIERS COURANTS
5.1		Sondage auprès des élèves L'école doit, au moins une fois par année scolaire, consulter les élèves sur des sujets en lien avec le fonctionnement de l'établissement. La direction présente aux membres du conseil d'établissement, le contenu du sondage qui sera proposé aux élèves de la 3^e année à la 6^e année sur le bien-être, le mode de vie et l'intimidation à l'école. Une question sur le sentiment d'écoute de la part des adultes de l'école sera ajoutée au sondage. Ce sondage permettra d'évaluer le sentiment de sécurité des élèves ainsi que l'appréciation du mode de vie et des activités (défis à relever) qui s'y rattachent. Les élèves du 1^{er} cycle pourront se prononcer quant à l'appréciation des défis proposés en lien avec le Mode de vie.
5.2		Agrandissement suivi La dernière phase a débuté le 4 avril dernier. Les travaux sont surtout à l'intérieur. Le tout devrait être complété d'ici la fin du mois de juin. L'aménagement des locaux se fera au début du mois de juillet, il y aura ajout d'un local pour une classe de 3^e année, une classe de 1^{re} année et un local d'anglais. Actuellement, il faut parfois adapter le fonctionnement de l'entrée des élèves en fonction de la construction. Toutefois, le tout se vit bien au quotidien. L'agrandissement est très apprécié et ce, tant les élèves que le personnel qui se sont vite approprié les lieux. Une visite de l'agrandissement pour les parents serait à prévoir.
5.3		Achats cahiers exercices 2022-2023 À partir de l'année prochaine un nouveau processus d'achat pour les cahiers et les manuels scolaires, tant pour le préscolaire, le primaire et secondaire, sera mis en place au CSSP. Dorénavant, une liste sera envoyée aux parents et ces derniers devront acheter les cahiers nécessaires en librairie. Madame Monarque informe qu'une seule librairie s'est engagée à fournir les cahiers, il s'agit de BuroPro Citation à Beloeil. Les commandes en ligne et la livraison à domicile seront disponibles. Par contre les parents auront le droit de faire l'achat des cahiers d'exercices dans une autre librairie. D'après les informations reçues, il sera possible de récupérer les effets à

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
		partir du 1 ^{er} août 2022. Faire venir un kiosque localement afin de faciliter la vente du matériel scolaire a été proposé par les membres du CÉ mais qu'aucune solution n'a été trouvée pour l'instant et que le déplacement des parents à Beloeil semble inévitable cette année mais que la situation fera objet d'analyse et de recommandations pour l'année prochaine selon le déroulement.
6.		Parole à la présidente Il n'y a pas de point à ajouter
7.		Parole à la représentante au comité de parents La dernière rencontre a eu lieu le 14 avril 2022 et la prochaine sera le 12 mai prochain. Il manque actuellement un parent au sein du conseil d'administration (dans le district 5). Le poste est ouvert à un parent de la région désirant s'impliquer. Le 27 avril, une pièce de théâtre sur l'intimidation sera présentée à l'école secondaire De Mortagne. Cette dernière est destinée aux parents. Le Conseil des Parents a créé des remises de prix pour la reconnaissance de l'engagement parentale qui fonctionne de la manière suivante : • Bronze : implication au sein de la CSSP • Argent : parents engagés • Ordre : parent leadership. Le but est de mettre en valeur les parents qui s'impliquent. Il y aura prochainement une réunion extraordinaire du CA qui sera faite en présentiel. Point à aborder prochainement au CÉ : les frais exigés parents, le plan de lutte à l'intimidation (à faire et à approuver), le projet éducatif, le budget (à présenter), le rapport annuel du CÉ, le choix des manuels scolaires (liste). Des rendez-vous de la mobilisation ont été organisés et il y a eu des rencontres gratuites axées sur les bonnes pratiques. En ce qui a trait à la formation obligatoire : il y a un formulaire à remplir pour les membres du CÉ.
8.		Parole aux enseignants Les activités de fin d'année ont été présentées aux enseignants. Le tout est donc en préparation. Il y aura le retour du défi des <i>cubes Énergie</i> en mai. Les enseignants d'éducation physique ont organisé diverses semaines thématiques en lien avec l'activité physique. Il y aura des activités communes et des activités à faire en classe pour cumuler les <i>cubes Énergie</i> . Le carnet sera envoyé le 2 mai. Des collations santé seront offertes durant le mois.

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
		Les constructions sont plus incommodantes en ce qui a trait au bruit. Nous devons donc nous adapter à la situation. L'effervescence est à son comble et des rappels sont nécessaires en ce qui a trait à l'habillement approprié à la température.
9.		Parole à la technicienne du service de garde Dans le prochain Info-parents, on annoncera la semaine du service garde qui se déroulera du 9 au 13 mai 2022. Une planification élaborée sera produite pour faire vivre de belles activités aux enfants tout au long de cette semaine. Il y aura une journée pédagogique le 24 mai prochain.
10.		Parole à la direction Nous sommes bien heureux d'accueillir madame Catherine Lessard, directrice adjointe, dans notre école. Les évaluations ministérielles sont de retour, après 2 ans d'absence.
11.	152-CÉ 21-22-30	Levée de l'assemblée SUR PROPOSITION dûment faite par Mme Isabelle Lefebvre et adoptée à l'unanimité : IL EST RÉSOLU d'approuver la levée de l'assemblée à 20h45.